

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 22 juin 2022

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-Aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, J. ROBILLARD, F.PENDINO,

Messieurs : G.QUINTON, J. PAULAT, S. BLIN, G. FAMEL, R.FRANCHI

Absent excusé : Monsieur CHARRON donne pouvoir à Monsieur PAULAT pour prendre part aux votes,

Absent excusé : Monsieur PRUVOST donne pouvoir à Monsieur QUINTON pour prendre part aux votes

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume FAMEL

Le Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil du 13 avril 2022 par mail, approbation des membres présents et signature de ce compte-rendu sont faits ce jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

**Convention d'occupation temporaire de Vinci Autoroute :**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute A10 entre la Folie-Bessin (Yvelines) et Poitiers (Vienne) ont été confiées par l'Etat à COFIROUTE par décret du 12 mai 1970, approuvant la convention de concession du 26 mars 1970 complétée depuis par divers avenants.

La délimitation du Domaine Public Autoroutier de l'Etat Concédé à COFIROUTE (DPAC) pour l'autoroute A10 sur le territoire de la Commune d'Allainville-Aux-Bois a été approuvée par la décision ministérielle n° 208/01 du 8 décembre 2015.

Il a été constaté à l'issue de cette délimitation, que des emprises routières et délaissés routiers avaient été exclus du dossier de délimitation initial.

L'actualisation de la délimitation du Domaine Public Autoroutier concédé vient ainsi compléter la délimitation initiale en affectant à la commune une portion du terrain d'assiette de la voie communale N°6 ainsi qu'un délaissé routier longeant la RD N° 291 présentant un intérêt communal.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir

**Projet d'installation d'une antenne relais « La Haute Epine »**

Monsieur le maire présente le projet de la société ITAS pour l'implantation d'un pylône TDF.

Cette société est mandatée par la société TDF dans le cadre du déploiement du réseau haut débit de la téléphonie mobile en 4G. Ils sollicitent la location d'un terrain de 1690m<sup>2</sup> afin d'implanter un pylône.

Ce terrain situé le long de la RD 291 en aval de l'autoroute a été proposé par la mairie, alors que le projet initial était prévu en amont de l'autoroute.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte l'implantation du pylône sur le terrain de Vinci Autoroute 1690m<sup>2</sup>,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document concernant cette opération (convention)
- Présente une assurance de la mairie pour répondre à TDF.

Assurance sur le capital 120 000 000€ pour la commune d'Allainville aux Bois.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir

**Projet de modification du PLU de la commune**

Monsieur le maire présente le projet de modification du PLU.

L'enquête publique a fait ressortir deux points :

La Zone UA Sud précédemment inscrite au PLU devient UB Sud et UA Nord-Est devient UB Nord-est. L'ensemble des constructions des deux zones doivent être d'une hauteur maximum de 7 mètres.

La construction de murs devra être en pierre. Seules les pierres de tailles et les moellons de bon appareillage peuvent rester apparents ou surmontés uniquement de grille.

Le commissaire enquêteur a noté des remarques que les participants ont formulé sur les zones AP.

Ceux-ci craignent l'aménagement de la zone AP en zone résidentielle.

Des personnes se sont interrogés sur le manque de stationnement.

Le projet est proposé au vote, l'ensemble des conseillers et des membres ayant donné pouvoir vote « POUR » à l'unanimité.

**Déclaration préalable à toute indivision volontaire de propriété foncière et définition des zones**

Monsieur le maire présente un arrêté instaurant une déclaration préalable aux divisions foncières. Cela est motivé par la nécessité de préserver le caractère authentique du village. Cet arrêté a pour intérêt d'avoir connaissance des divisions de propriétés foncières sur l'ensemble des zones.

- UA ;
- UB ;
- UH.

Vote 9 voix « POUR » des membres ayant donné pouvoir et 2 « abstentions »

**Transport vers Saint Arnoult en Yvelines et prise en charge Imagine'r rentrée scolaire 2022-2023**

Monsieur le maire indique que la commune maintient la prise en charge initiale de l'année scolaire 2021-2022, à savoir : 50 € par enfant fréquentant le transport vers le collège de Saint Arnoult en Yvelines et le lycée de Rambouillet pour les plus de 11 ans. Et 100 € aux élèves de lycée et collège ainsi qu'aux étudiants filières professionnelles pour la carte Imagine'r.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir

**Prise en charge du voyage de l'école de Boinville le Gaillard**

Monsieur le maire présente la participation au voyage scolaire des élèves de l'école élémentaire de Boinville le Gaillard à Guédelon en avril 2022, à hauteur de 900 €.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir

**Création d'un comité des fêtes**

Monsieur le maire propose la création d'un comité des fêtes afin de créer et financer des activités.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir

**Questions diverses :**

- ***Aide ponctuelle au classement.***

Madame Cocquelet pourrait de façon ponctuelle aider au classement de la mairie et à l'archivage.

- ***Fête du 3 septembre 2022.***

La fête du village aura lieu le 03 septembre 2022.

Un feu d'artifice sera tiré et des jeux gonflables seront proposés aux enfants.

Un repas sera offert aux allainvillois.

- ***Conclusion d'Ile de France mobilités pour l'aménagement de la ligne des élèves de Saint Arnoult en Yvelines.***

A lieu le 11 mai 2022, une réunion en présence de monsieur le maire, la gendarmerie et les divers services de transport.

Est proposé l'ajout de 2 arrêts supplémentaires à Souplainville et Hattonville.

Les points évoqués sont :

La mise en conformité des points d'arrêt (Ce qui reste obligatoire est le zigzag et l'éclairage).

La dangerosité des points d'arrêt avec manque de visibilité.

- ***Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 3 juin au 4 juin 2022.***

Suite aux inondations dans la nuit du 03 au 04 juin, l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble de la commune a été reconnue par l'Etat.

- ***Projet de Monsieur Charron (enseigne commerciale au 3 route de Souplainville)***

Suite au dépôt d'une déclaration préalable pour une enseigne commerciale, le projet de Monsieur Charron a été retoqué par les services de la DDT. L'enseigne ne devant pas dépasser 15% de la surface de la façade commerciale.

La préfecture lui a demandé de transmettre le projet mis en conformité. Un nouveau projet respectant la réglementation a été présenté à l'ensemble du conseil municipal

- ***Bilan d'intervention concernant la synthèse des jeux dans la résidence Saint Marc***

Monsieur le maire a évoqué le bilan d'intervention des jeux de la résidence.

- ***Recueil des données financières et fiscales 2020 de la commune***

Monsieur le maire a évoqué la synthèse financière de notre commune.

- ***Accord de 4 appuis de vélos pour la commune d'Allainville aux Bois par la CART***

La CART octroie à la commune 4 appuis de vélos

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h40

Gilles QUINON, le maire



G. FONTANA

S. BLIN

V. OMONT

G. FAMEL

J. ROBILLARD

J. PAULAT

R. FRANCHI

F. PENDINO